

(19)



(11)

**EP 2 743 441 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**19.08.2015 Bulletin 2015/34**

(51) Int Cl.:  
**E06B 9/17** (2006.01) **F24F 13/20** (2006.01)  
**F24F 13/32** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13197002.2**

(22) Date de dépôt: **12.12.2013**

(54) **Dispositif de finition d'un coffre**

Vorrichtung zur Endbearbeitung eines Kastens

Device for finishing a box

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **13.12.2012 FR 1261984**

(43) Date de publication de la demande:  
**18.06.2014 Bulletin 2014/25**

(73) Titulaire: **BUBENDORFF  
68220 Attenschwiller (FR)**

(72) Inventeur: **Drouet, Sébastien  
68220 Buschwiller (FR)**

(74) Mandataire: **Faetibold, Emmanuel  
Cabinet Bleger-Rhein-Poupon  
4A rue de l'Industrie  
67450 Mundolsheim (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A1- 1 045 108 EP-A1- 1 046 777  
FR-A1- 2 900 175**

**EP 2 743 441 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention a trait à un dispositif de finition d'un coffre que comporte un système de fermeture, de climatisation ou autre, équipant un bâtiment.

**[0002]** Cette invention concerne le domaine du bâtiment et, plus particulièrement, celui de l'habillage et de la finition d'un système, équipant un tel bâtiment, et conçu pour assurer la fermeture, la climatisation ou autre d'un tel bâtiment. La présente invention trouvera une application particulièrement appropriée (mais cependant aucunement limitative) lorsqu'il s'agit de réaliser la finition d'un coffre, que comporte un système de fermeture constitué par un volet roulant, et qui est conçu pour recevoir intérioritément le tablier d'un tel volet roulant.

**[0003]** Lorsqu'un bâtiment est équipé avec un tel système de fermeture, de climatisation ou autre, le coffre, que comporte un tel système, fait usuellement saillie par rapport à une paroi d'un mur et est positionné en dessous du plafond, ceci à une certaine distance de celui-ci. Ainsi, entre ce plafond et ce coffre, il subsiste alors un espace peu esthétique qu'il convient d'occulter.

**[0004]** L'occultation d'un tel espace peut être réalisée à l'aide d'un profilé, adoptant la forme d'une cornière, et comportant, d'une part, une première aile rendue solidaire du coffre et, d'autre part, une seconde aile, s'étendant de manière perpendiculaire par rapport et à partir de la première aile, et en direction du plafond.

**[0005]** Cependant, l'utilisation d'une telle cornière pose un certain nombre de problèmes.

**[0006]** En effet, étant donné que les coffres peuvent être de différentes longueurs et/ou s'étendre, par rapport à la paroi d'un mur, sur différentes profondeurs, il est nécessaire de disposer de cornières de différentes longueurs. De plus et étant donné que ces coffres peuvent être positionnés à différentes distances par rapport au plafond, il convient également de disposer de cornières dont les ailes présentent des largeurs différentes.

**[0007]** Il existe une solution partielle à ces problèmes qui consiste à disposer d'une cornière de grande longueur qu'il convient, alors, de découper à la longueur appropriée. Cependant, cette solution s'accompagne de nouveaux inconvénients résidant dans la nécessité de disposer d'un outil de découpe approprié et dans le fait que l'on génère des irrégularités dans la découpe rendant celle-ci peu esthétique.

**[0008]** La présente invention se veut de remédier aux inconvénients des dispositifs de finition de l'état de la technique.

**[0009]** A cet effet, l'invention concerne un dispositif de finition d'un coffre que comporte un système de fermeture, de climatisation ou autre équipant un bâtiment, ce dispositif adoptant la forme d'un profilé.

**[0010]** Ce profilé est caractérisé par le fait qu'il comporte :

- une embase destinée à être fixée sur le coffre ;
- au moins un élément plan, de type séparable, s'étendant

latéralement par rapport à ladite embase et à partir de cette embase ;

- au moins un moyen, s'étendant latéralement par rapport à ladite embase et à partir de cette embase, et conçu pour recevoir un tel élément plan après que celui-ci ait été séparé de l'embase.

**[0011]** Une autre caractéristique consiste en ce que l'embase et/ou au moins un élément plan comportent au moins une zone d'amorce de rupture s'étendant parallèlement à l'embase, ceci sur au moins une partie de la longueur de cette embase et/ou de cet élément plan.

**[0012]** Une caractéristique additionnelle concerne le fait que le dispositif comporte des moyens pour maintenir un tel élément plan par rapport à un tel moyen pour recevoir un tel élément plan, ceci dans une position déterminée.

**[0013]** Encore une autre caractéristique consiste en ce que le dispositif comporte au moins une découpe conçue pour permettre le rabattement d'une partie de ce dispositif contre une autre partie de ce dispositif, ceci sous l'effet du pliage de ce dispositif.

**[0014]** Selon une caractéristique additionnelle, le dispositif comporte une pluralité de découpes ménagées à une distance déterminée l'une de l'autre, une telle distance ou la somme d'une pluralité de ces distances correspondant à la longueur d'un côté d'un coffre à finir à l'aide de ce dispositif

**[0015]** Ainsi, le dispositif de finition de l'invention comporte, d'une part, au moins un élément plan séparable de l'embase et, d'autre part, au moins un moyen pour recevoir un tel élément plan après qu'il ait été séparé. Ainsi, lors de la finition d'un coffre, un opérateur sépare un tel élément plan de l'embase, ceci de manière manuelle et sans utiliser d'outil. Cet opérateur engage, alors, cet élément plan à l'intérieur du moyen pour recevoir celui-ci et fixe, ensuite, l'embase sur le coffre. L'opérateur ajuste, alors avantageusement, la position de l'élément plan par rapport à l'espace à occulter, ceci en ajustant la position de cet élément plan par rapport au moyen pour recevoir cet élément plan, en particulier en intervenant sur la profondeur d'engagement de cet élément plan à l'intérieur d'une rainure que comporte ce moyen pour recevoir l'élément plan.

**[0016]** L'élément plan comporte au moins une zone d'amorce de rupture s'étendant parallèlement à l'embase, ce qui permet, avantageusement, de séparer une partie de cet élément plan afin d'ajuster la longueur de cet élément plan à la hauteur de l'espace à occulter.

**[0017]** Le dispositif comporte des moyens pour maintenir un tel élément plan par rapport à un tel moyen pour recevoir un tel élément plan, ce qui permet, avantageusement, de positionner un tel élément plan de manière pérenne par rapport à l'espace à occulter.

**[0018]** Le dispositif comporte au moins une découpe conçue pour permettre le rabattement d'une partie de ce dispositif contre une autre partie de ce dispositif, ceci sous l'effet du pliage de ce dispositif. Ceci permet, avan-

tageusement, de plier le dispositif de manière propre et précise et de faire adopter à ce dispositif la configuration appropriée pour la finition du coffre.

**[0019]** Finalement, le dispositif comporte une pluralité de découpes ménagées à une distance déterminée l'une de l'autre, une telle distance ou la somme d'une pluralité de ces distances correspondant à la longueur d'un côté d'un coffre à finir à l'aide de ce dispositif. Ceci permet, avantageusement, de disposer d'un dispositif de finition particulièrement polyvalent et apte à être ajusté en longueur à celle de n'importe quel coffre à finir.

**[0020]** D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à des modes de réalisation qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs.

**[0021]** La compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématisée et en perspective du dispositif de finition conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue schématisée et de côté du dispositif de finition illustré figure 1 ;
- la figure 3 est une vue schématisée et de face du dispositif de finition illustré figures 1 et 2 ;
- la figure 4 est une vue schématisée, en perspective, et en éclaté du dispositif de finition illustré figures 1 à 3, ceci après avoir séparé l'élément plan de l'embase et plié ce dispositif ;
- la figure 5 est une vue schématisée et en perspective de l'assemblage de l'élément plan avec le moyen pour recevoir un tel élément plan ;
- la figure 6 est une vue schématisée et en détail de l'assemblage illustré figure 5 ;
- la figure 7 est une vue schématisée et en perspective de l'implantation d'un dispositif de finition conforme à l'invention, ceci entre un coffre et le plafond d'un bâtiment.

**[0022]** La présente invention concerne le domaine du bâtiment et, plus particulièrement, celui de l'habillage et de la finition d'un système, équipant un tel bâtiment, et conçu pour assurer, selon le système considéré, la fermeture, la climatisation ou autre d'un tel bâtiment.

**[0023]** L'invention trouvera une application particulièrement appropriée lorsqu'il s'agit d'assurer l'habillage et la finition d'un système de fermeture de bâtiment constitué par un volet roulant sachant que la présente invention n'y est, cependant, aucunement limitée.

**[0024]** Quoi qu'il en soit, un tel système (de fermeture, de climatisation ou autre) comporte un coffre C, qui fait saillie par rapport à la paroi d'un mur M de ce bâtiment, et qui est positionné en dessous du plafond P de ce bâtiment, ceci à une certaine distance de ce plafond P et en sorte de définir, entre ce plafond P et le coffre C, un espace.

**[0025]** La présente invention concerne, alors, un dis-

positif 1 pour assurer la finition d'un tel coffre C et, ainsi, pour assurer l'occultation de l'espace défini entre ce coffre C et le plafond P.

**[0026]** Ce dispositif de finition 1 adopte la forme d'un profilé 2, plus particulièrement de type extrudé.

**[0027]** Selon l'invention, ce profilé 2 comporte :

- une embase 3 destinée à être fixée sur ledit coffre C ;
- au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4''), de type séparable, s'étendant latéralement par rapport à ladite embase 3 et à partir de cette embase 3 ;
- au moins un moyen (5 ; 5' ; 5''), s'étendant latéralement par rapport à ladite embase 3 et à partir de cette embase 3, et conçu pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') après que celui-ci ait été séparé de l'embase 3.

**[0028]** En ce qui concerne ladite embase 3, celle-ci comporte, du côté 30 orienté en direction d'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4''), au moins un logement 31 tandis qu'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') s'étend à partir du fond d'un tel logement 31.

**[0029]** Cette caractéristique permet, avantageusement et après avoir séparé un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') de l'embase 3, de disposer d'une embase 3 dont la surface de contact avec le coffre C est dépourvue d'aspérité.

**[0030]** Tel que mentionné ci-dessus, le profilé 2 comporte au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4'').

**[0031]** En fait et tel que visible sur les figures en annexe, ce dispositif 1 comporte une pluralité d'éléments plans (4 ; 4' ; 4''). Ces éléments plans (4 ; 4' ; 4'') sont alignés, situés dans le prolongement l'un de l'autre, et équipent un côté 30 de l'embase 3.

**[0032]** Selon une autre caractéristique, le dispositif 1 comporte au moins une découpe (6 ; 6'), séparant au moins partiellement deux éléments plans (4 ; 4' ; 4''), s'étendant de manière perpendiculaire à l'embase 3 et sur au moins une partie de la largeur d'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'').

**[0033]** Tel que visible sur les figures en annexe, un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') présente, d'une part, une première extrémité 40 au niveau de laquelle cet élément plan (4 ; 4' ; 4'') est raccordé à l'embase 3 et, d'autre part, une deuxième extrémité 41, opposée à la première extrémité 40, et de type libre.

**[0034]** Ladite découpe (6 ; 6') s'étend, alors, à partir d'une telle extrémité libre 41 et au moins en direction de la première extrémité 40 et/ou de l'embase 3.

**[0035]** Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, cette découpe (6 ; 6') s'étend jusqu'à la première extrémité 40 et/ou jusqu'à l'embase 3, donc sur l'intégralité de la largeur de l'élément plan (4 ; 4' ; 4'').

**[0036]** Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, de faciliter le pliage du dispositif de finition 1 et/ou la séparation d'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') par rapport à l'embase 3. Un tel mode de réalisation permet, également, de disposer d'un élément plan (4 ; 4' ; 4''),

aisément séparable de l'embase 3, et dont les dimensions sont ajustées à celles d'un moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") comme il sera décrit ci-dessous.

**[0037]** Une autre caractéristique consiste en ce que l'embase 3 et/ou au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4") comportent au moins une zone d'amorce de rupture (7 ; 8) s'étendant parallèlement à l'embase 3, ceci sur au moins une partie de la longueur de cette embase 3 et/ou de cet élément plan (4 ; 4' ; 4").

**[0038]** Tel que mentionné ci-dessus, un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") comporte une première extrémité 40 et une deuxième extrémité 41. Selon un premier mode de réalisation, ladite zone d'amorce de rupture 7 est ménagée sensiblement à un tiers de la distance entre ces deux extrémités (40 ; 41), de préférence à partir de la deuxième extrémité 41 libre. Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, de constituer un élément plan (4 ; 4' ; 4") de type fractionnable (en 1/3 et 2/3) dont une partie peut être séparée pour ajuster la largeur de cet élément plan (4 ; 4' ; 4") à l'espace entre le coffre C et le plafond P.

**[0039]** Selon un deuxième mode de réalisation (additionnel ou alternatif au premier mode de réalisation susmentionné), ladite zone d'amorce de rupture 8 est ménagée à la jonction entre un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") et ladite embase 3 et/ou dans le fond du logement 31 que comporte l'embase 3. La présence de cette zone d'amorce de rupture 8 permet, avantageusement, de faciliter la séparation de l'élément plan (4 ; 4' ; 4") par rapport à l'embase 3.

**[0040]** En fait, une telle zone d'amorce de rupture (7, 8) est, de préférence, constituée par une entaille ou analogue.

**[0041]** Tel que mentionné ci-dessus, le dispositif de finition 1 comporte au moins un moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un élément plan (4 ; 4' ; 4"), ceci après que celui-ci (4 ; 4' ; 4") ait été séparé de l'embase 3.

**[0042]** Tel que visible sur les figures en annexe, un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan 4 comporte une rainure 50, définie par deux ailes (51 ; 52) sensiblement parallèles et s'étendant à partir de l'embase 3, et à l'intérieur de laquelle 50 un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") peut être engagé.

**[0043]** Tel que visible sur la figure 1, ladite embase 3 présente, d'une part, une première extrémité 32 de type libre et, d'autre part, une deuxième extrémité 33, opposée à la première extrémité 32, et à partir de laquelle 33 s'étend une aile 51 définissant en partie la rainure 50 du moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4"). Entre cette aile 51 et l'extrémité libre 32 de l'embase 3 s'étend, alors, l'autre aile 52 définissant en partie ladite rainure 50.

**[0044]** Selon une caractéristique additionnelle, l'une au moins des ailes (51 ; 52) définissant ladite rainure 50 est élastique.

**[0045]** Une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que le dispositif de finition 1 comporte des moyens 9 pour maintenir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4")

par rapport à un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4"), ceci dans une position déterminée.

**[0046]** A ce propos, on observera que ces moyens 9 pour maintenir peuvent être constitués par au moins un organe, qui fait saillie par rapport à une surface sensiblement plane que comporte un tel élément plan (4 ; 4' ; 4"), et qui est conçu pour coopérer avec la rainure 50, plus particulièrement avec au moins une aile (51 ; 52) définissant cette rainure 50 (solution non représentée).

**[0047]** Cet organe faisant saillie peut, alors, adopter la forme d'une nervure s'étendant sur au moins une partie de la longueur de l'élément plan (4 ; 4' ; 4"), ceci de manière longitudinale par rapport à cet élément plan (4 ; 4' ; 4") et/ou de manière parallèle à l'embase 3.

**[0048]** De manière additionnelle ou alternative, ces moyens 9 pour maintenir peuvent être constitués par au moins une pince 90 que comporte un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") et qui est conçue pour pincer un tel élément plan (4 ; 4' ; 4").

**[0049]** Cette pince 90 peut, alors, être constituée par les deux ailes (51 ; 52), définissant la rainure 50 du moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4"), et dont l'une au moins, soit comporte au moins un moyen élastique orienté en direction de l'autre aile 51, soit est elle-même de type élastique.

**[0050]** Tel que visible sur les figures en annexe, une telle aile (51 ; 52) peut comporter au moins un organe 91, d'une part, qui fait saillie par rapport à une surface sensiblement plane, que comporte une telle aile (51 ; 52), et qui est orientée en direction de l'autre aile (52 ; 51), et, d'autre part, qui est conçu pour coopérer avec l'élément plan (4 ; 4' ; 4").

**[0051]** Tel que mentionné ci-dessus, au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4") et au moins un moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") s'étendent latéralement par rapport à ladite embase 3 et à partir de cette embase 3.

**[0052]** Aussi et selon une caractéristique additionnelle, au moins un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") et au moins un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") s'étendent, en fait, de part et d'autre de l'embase 3 et/ou de manière perpendiculaire par rapport à cette embase 3.

**[0053]** Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") et un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") s'étendent de manière symétrique par rapport à l'embase 3.

**[0054]** De préférence, le dispositif 1 de finition est conçu en sorte qu'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4"), s'étendant d'une part de l'embase 3, corresponde avec le moyen (5 ; 5' ; 5"), s'étendant d'autre part de l'embase 3, et conçu pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4"), voire (et de préférence) soit symétrique à ce moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir cet élément plan (4 ; 4' ; 4"), ceci par rapport à l'embase 3.

**[0055]** Encore une autre caractéristique consiste en ce que le dispositif de finition 1 comporte au moins une

découpe (10 ; 10') conçue pour permettre le rabattement d'une partie de ce dispositif 1 contre une autre partie de ce dispositif 1, ceci sous l'effet du pliage de ce dispositif 1.

[0056] Tel que visible sur la figure 3, ladite découpe (10 ; 10') est délimitée par des bords 100 formant, entre eux, un angle de 90°, ceci pour un rabattement à angle droit d'une partie du dispositif 1 contre une autre partie de ce dispositif 1 (figures 4 et 5).

[0057] De manière plus précise, cette découpe (10 ; 10') est conçue pour permettre un rabattement, d'une part, d'une portion (34 ; 34') de l'embase 3 sur une autre portion (34' ; 34'') de cette embase 3 et, d'autre part, d'un moyen (5 ; 5') pour recevoir un élément plan (4 ; 4') sur un autre moyen (5' ; 5'') pour recevoir un autre élément plan (4' ; 4'').

[0058] En fait et comme visible sur les figures 1 et 3, ladite découpe (10 ; 10') s'étend sur au moins une partie de la largeur de l'embase 3 ainsi que sur au moins une partie de la largeur du moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4'').

[0059] Tel que mentionné ci-dessus, l'embase 3 présente une première extrémité libre 32 et une deuxième extrémité 33 à partir de laquelle s'étend l'aile 51 du moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4''). Tel que visible sur la figure 3, la découpe (10 ; 10') adopte, alors, une forme en « V » et s'étend en divergeant, ceci en direction de l'extrémité libre 32 de l'embase 3 et à partir du moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4''), plus particulièrement à partir de l'aile 51, que comporte le moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4''), et qui équipe la deuxième extrémité 33 de l'embase 3.

[0060] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que, d'une part, la découpe (6 ; 6') séparant au moins partiellement deux éléments plans (4 ; 4' ; 4'') et, d'autre part, la découpe (10 ; 10') de l'embase 3 et du moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') sont réalisées en correspondance, plus particulièrement dans le prolongement l'une (6' ; 10') de l'autre (6 ; 10).

[0061] En fait, le dispositif 1 de finition comporte une pluralité de découpes (10 ; 10') ménagées à une distance déterminée l'une 10 de l'autre 10'. Dans un pareil cas, une telle distance ou la somme d'une pluralité de ces distances correspond à la longueur (notamment standard) d'un côté d'un coffre C à finir à l'aide de ce dispositif 1.

[0062] Un mode particulier de réalisation consiste en ce que le dispositif de finition 1 comporte une pluralité de découpes (10 ; 10') et que ces découpes (10 ; 10') sont ménagées deux à deux à des distances différentes. Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, d'adapter le dispositif 1 de finition à un grand nombre de coffres C de dimensions différentes.

[0063] Une caractéristique additionnelle consiste en ce qu'au moins une partie du moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir un élément plan (4 ; 4' ; 4'') comporte une entaille. La présence de cette entaille permet de faciliter le pliage du profilé 1.

[0064] En fait, c'est, plus particulièrement, l'aile 51, que comporte le moyen (5 ; 5' ; 5'') pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4'') et qui équipe la deuxième extrémité 33 de l'embase 3, qui comporte, alors, une telle entaille.

5 [0065] Cette entaille est, alors, ménagée dans le fond de ladite aile 51 et/ou dans le prolongement de la découpe (10 ; 10').

[0066] Tel que mentionné ci-dessus, l'embase 3 du profilé 2 est destinée à être fixée sur le coffre.

10 [0067] Pour ce faire, le dispositif 1 (plus particulièrement l'embase 3) comporte des moyens 11 pour fixer ce dispositif 1 sur le coffre C.

[0068] En fait, ces moyens 11 pour fixer sont conçus pour assurer une telle fixation par collage et sont, plus particulièrement, constitués par un adhésif double face.

## Revendications

20 1. Dispositif de finition (1) d'un coffre (C) que comporte un système de fermeture, de climatisation ou autre équipant un bâtiment, ce dispositif (1) adoptant la forme d'un profilé (2) qui est **caractérisé par le fait qu'il** comporte :

- 25
- une embase (3) destinée à être fixée sur le coffre (C);
  - au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4''), de type séparable, s'étendant latéralement par rapport à ladite embase (3) et à partir de cette embase (3);
  - au moins un moyen (5 ; 5' ; 5''), s'étendant latéralement par rapport à ladite embase (3) et à partir de cette embase (3), et conçu pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') après que celui-ci ait été séparé de l'embase (3).
- 30

35 2. Dispositif de finition (1) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'embase (3) comporte, du côté (30) orienté en direction d'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4''), au moins un logement (31) tandis qu'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'') s'étend à partir du fond d'un tel logement (31).

40 3. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte une pluralité d'éléments plans (4 ; 4' ; 4'') ainsi qu'au moins une découpe (6 ; 6'), séparant au moins partiellement deux éléments plans (4 ; 4' ; 4''), s'étendant de manière perpendiculaire à l'embase (3) et sur au moins une partie de la largeur d'un tel élément plan (4 ; 4' ; 4'').

45 4. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'embase (3) et/ou au moins un élément plan (4 ; 4' ; 4'') comportent au moins une zone d'amorce de rupture (7 ; 8) s'étendant parallèlement à l'emba-

se (3), ceci sur au moins une partie de la longueur de cette embase (3) et/ou de cet élément plan (4 ; 4' ; 4") .

5. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") comporte une rainure (50), définie par deux ailes (51 ; 52) sensiblement parallèles s'étendant à partir de l'embase (3), et à l'intérieur de laquelle (50) un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") peut être engagé.**
6. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens (9) pour maintenir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") par rapport à un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4"), ceci dans une position déterminée.**
7. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'au moins un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") et au moins un tel moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir un tel élément plan (4 ; 4' ; 4") s'étendent de part et d'autre de l'embase (3) et/ou de manière perpendiculaire par rapport à cette embase (3), voire de manière symétrique par rapport à cette embase (3).**
8. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il comporte au moins une découpe (10 ; 10') conçue pour permettre le rabattement d'une partie de ce dispositif (1) contre une autre partie de ce dispositif (1), ceci sous l'effet du pliage de ce dispositif (1).**
9. Dispositif de finition (1) selon la revendication 8, **caractérisé par le fait qu'il comporte une pluralité de découpes (10 ; 10') ménagées à une distance déterminée l'une de l'autre, une telle distance ou la somme d'une pluralité de ces distances correspondant à la longueur d'un côté d'un coffre (C) à finir à l'aide de ce dispositif (1).**
10. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'au moins une partie du moyen (5 ; 5' ; 5") pour recevoir l'élément plan (4 ; 4' ; 4") comporte une entaille.**
11. Dispositif de finition (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens (11) pour fixer le dispositif (1) sur le coffre (C).**

## Patentansprüche

1. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) eines Kastens (C), welches ein Schließ-, Klimaanlage- oder anderes System umfasst, das ein Gebäude ausrüstet, wobei diese Vorrichtung (1) die Form eines Profils (2) annimmt, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie Folgendes umfasst:
  - eine Basis (3), die dazu bestimmt ist, an dem Kasten (C) befestigt zu werden;
  - mindestens ein lösbares flaches Element (4 ; 4' ; 4"), das sich seitlich relativ zu der besagten Basis (3) und ab dieser Basis (3) erstreckt;
  - wenigstens ein Mittel (5 ; 5' ; 5"), das sich seitlich relativ zu der besagten Basis (3) und ab dieser Basis (3) erstreckt und dazu bestimmt ist, ein solches flaches Element (4 ; 4' ; 4") aufzunehmen, nachdem dieses von der Basis getrennt wurde (3).
2. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Basis (3) an der einem solchen flachen Element (4 ; 4' ; 4") zugewandten Seite (30) zumindest eine Aussparung (31) umfasst, während ein solches flaches Element (4 ; 4' ; 4") sich ab dem Boden einer solchen Aussparung (31) erstreckt.
3. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Vorrichtung (1) eine Mehrzahl von flachen Elementen (4 ; 4' ; 4") sowie zumindest einen Ausschnitt (6 ; 6') umfasst, der zumindest teilweise zwei flache Elemente (4 ; 4' ; 4") trennt, die sich senkrecht zu der Basis (3) und über zumindest einen Teil der Breite eines solchen flachen Elements (4 ; 4' ; 4") erstrecken.
4. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Basis (3) und/oder mindestens ein flaches Element (4 ; 4' ; 4") zumindest einen Bruchansatzbereich (7 ; 8) umfasst, der sich parallel zur Basis (3), und zwar über zumindest einem Teil der Länge dieser Basis (3) und/oder dieses flachen Elements (4 ; 4' ; 4"), erstreckt.
5. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** ein solches Mittel (5 ; 5' ; 5") zur Aufnahme eines solchen flachen Elements (4 ; 4' ; 4"), eine Nut (50) umfasst, die durch zwei im wesentlichen parallele Flügel (51 ; 52) definiert ist, die sich ab der Basis (3) erstrecken, und in die (50) ein solches flaches Element (4 ; 4' ; 4") eingreifen kann.
6. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der

- vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie Mittel (9) umfasst, um ein solches flaches Element (4; 4'; 4'') relativ zu einem solchen Mittel (5; 5'; 5'') zur Aufnahme eines solchen flachen Elements (4; 4'; 4''), und zwar in einer bestimmten Position, zu halten.
7. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens ein solches flaches Element (4; 4'; 4'') und zumindest ein solches Mittel (5; 5'; 5'') zur Aufnahme eines solchen flachen Elements (4; 4'; 4'') sich beidseits der Basis (3) und/oder senkrecht zu dieser Basis (3), sogar symmetrisch in Bezug auf diese Basis (3) erstrecken.
8. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie zumindest einen Ausschnitt (10; 10') umfasst, der vorgesehen ist, um das Falten eines Teils dieser Vorrichtung gegen einen anderen Teil dieser Vorrichtung (1) zu erlauben (1), und zwar unter der Wirkung der Faltung dieser Vorrichtung (1).
9. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine Mehrzahl von Ausschnitten (10; 10') umfasst, die in einem bestimmten Abstand voneinander vorgesehen sind, wobei ein solcher Abstand oder die Summe einer Mehrzahl dieser Abstände der Länge einer Seite eines mittels dieser Vorrichtung (1) zu endarbeitenden Kastens (C) entspricht.
10. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** zumindest ein Teil des Mittels (5; 5'; 5'') zur Aufnahme des flachen Elements (4; 4'; 4'') eine Kerbe umfasst.
11. Vorrichtung zur Endbearbeitung (1) nach einem der vorgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie Mittel (11) zum Befestigen der Vorrichtung (1) an dem Kasten (C) umfasst.

## Claims

1. Device for finishing (1) a box (C) a closing, air conditioning or other system a building is provided with includes, this device (1) adopting the form of a profile bar (2), wherein it includes:
- a base (3) aimed at being fixed to the box (C);
  - at least one detachable planar element (4; 4'; 4'') extending laterally relative to said base (3) and from this base (3);
  - at least one means (5; 5'; 5'') extending laterally relative to said base (3) and from this base
- (3) and designed to receive such a planar element (4; 4'; 4'') after the latter has been separated from the base (3).
2. Finishing device (1) according to claim 1, wherein the base (3) includes, on the side (30) oriented towards such a planar element (4; 4'; 4''), at least one recess (31), while such a planar element (4; 4'; 4'') extends from the bottom of such a recess (31).
3. Finishing device (1) according to any one of claims 1 or 2, wherein the device (1) includes a plurality of planar elements (4; 4'; 4'') as well as at least one cut-out (6; 6') separating at least partially two planar elements (4; 4'; 4'') extending perpendicular to the base (3) and on at least part of the width of such a planar element (4; 4'; 4'').
4. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein the base (3) and/or at least one planar element (4; 4'; 4'') include at least one fracture initiation area (7; 8) extending parallel to the base (3), this on at least part of the length of this base (3) and/or of this planar element (4; 4'; 4'').
5. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein such means (5; 5'; 5'') for receiving such a planar element (4; 4'; 4'') includes a groove (50) defined by two substantially parallel wings (51; 52) extending from the base (3) and into which (50) such a planar element (4; 4'; 4'') can be inserted.
6. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein it includes means (9) for holding such a planar element (4; 4'; 4'') relative to such a means (5; 5'; 5'') for receiving such a planar element (4; 4'; 4''), this in a determined position.
7. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein at least one such planar element (4; 4'; 4'') and at least one such means (5; 5'; 5'') for receiving such a planar element (4; 4'; 4'') extend on both sides of the base (3) and/or perpendicular to this base (3), or symmetrically with respect to this base (3).
8. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein it comprises at least one cut-out (10; 10') designed to permit the folding of a portion of the device (1) against another portion of the device (1), this under the action of bending of the device (1).
9. Finishing device (1) according to claim 8, wherein it includes a plurality of cut-outs (10; 10') provided at a determined distance from each other, such a distance or the sum of a plurality of these distances

corresponding to the length of one side of a box (C)  
to be finished using this device (1).

10. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein at least a portion of the means (5 ; 5' ; 5") for receiving the planar element (4 ; 4' ; 4") includes a notch. 5
11. Finishing device (1) according to any one of the preceding claims, wherein it includes means (11) for fastening the device (1) to the box (C). 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

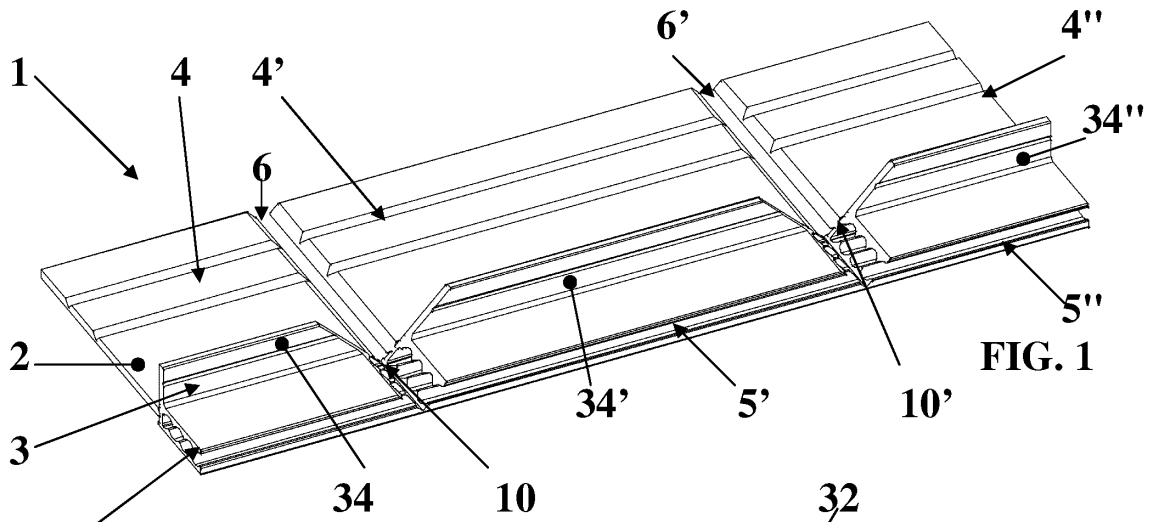


FIG. 1

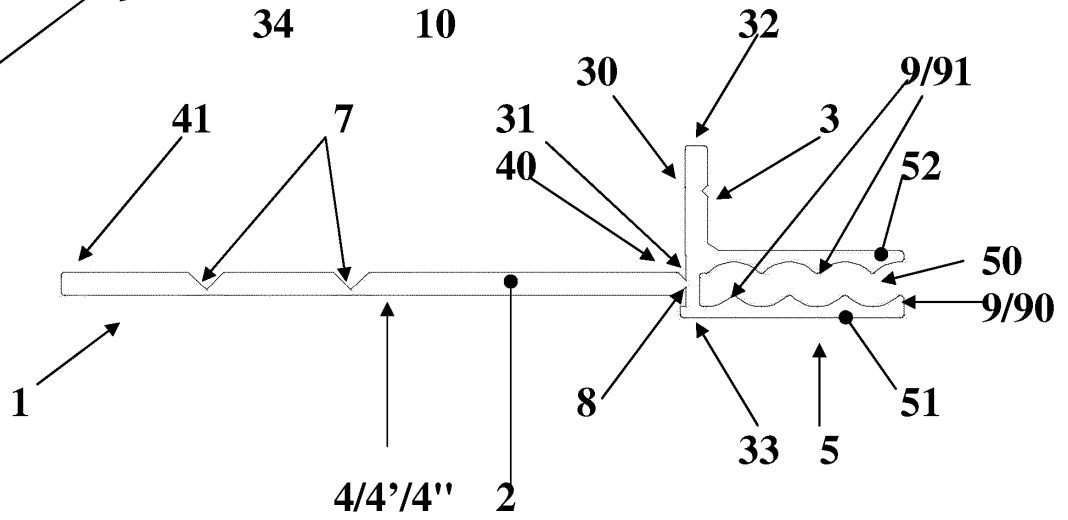


FIG. 2

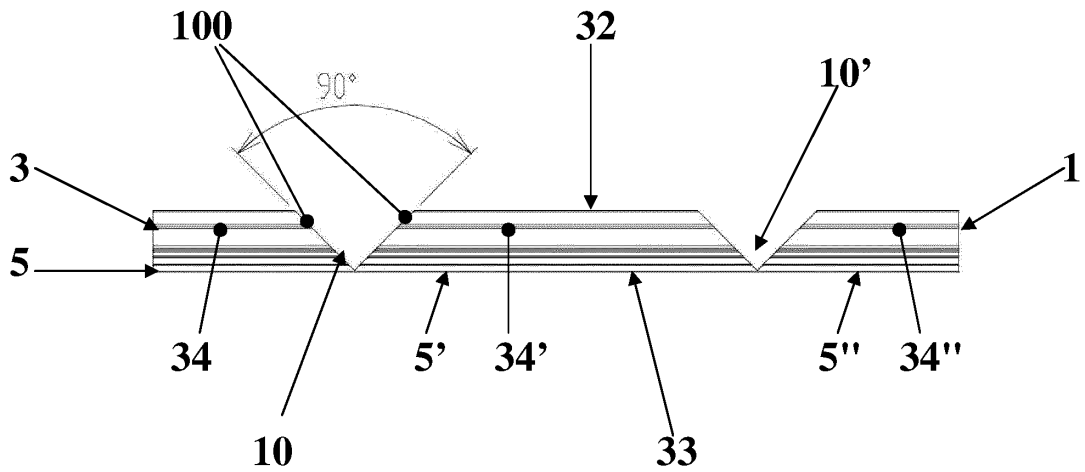


FIG. 3

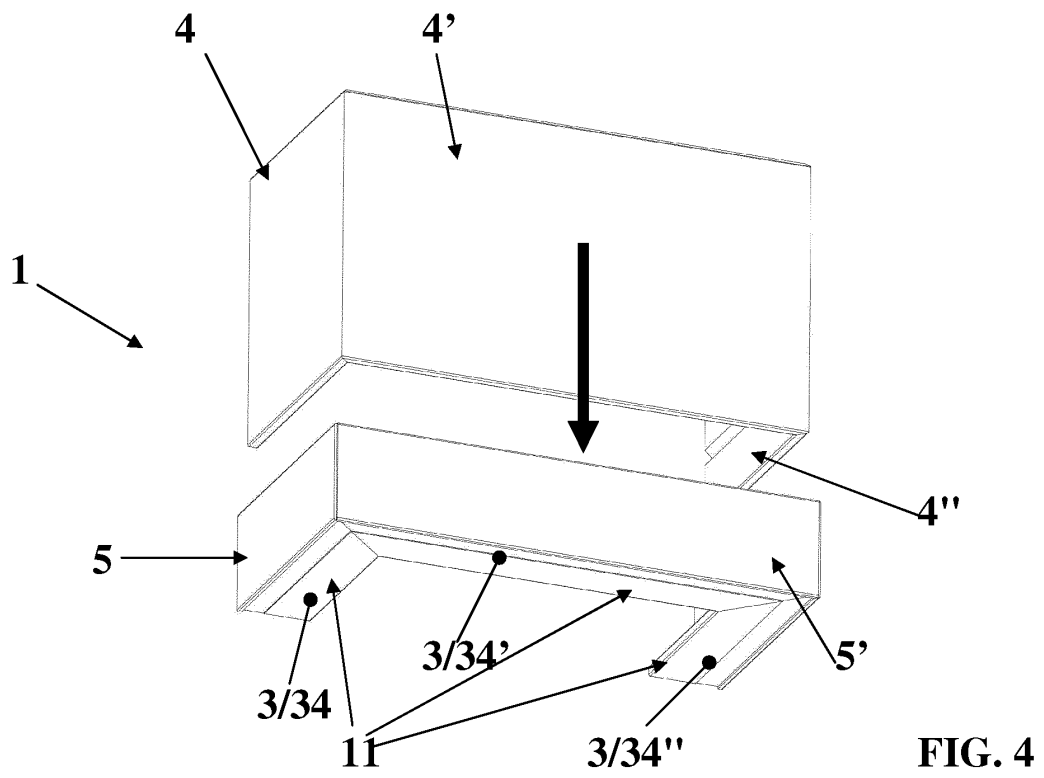


FIG. 4

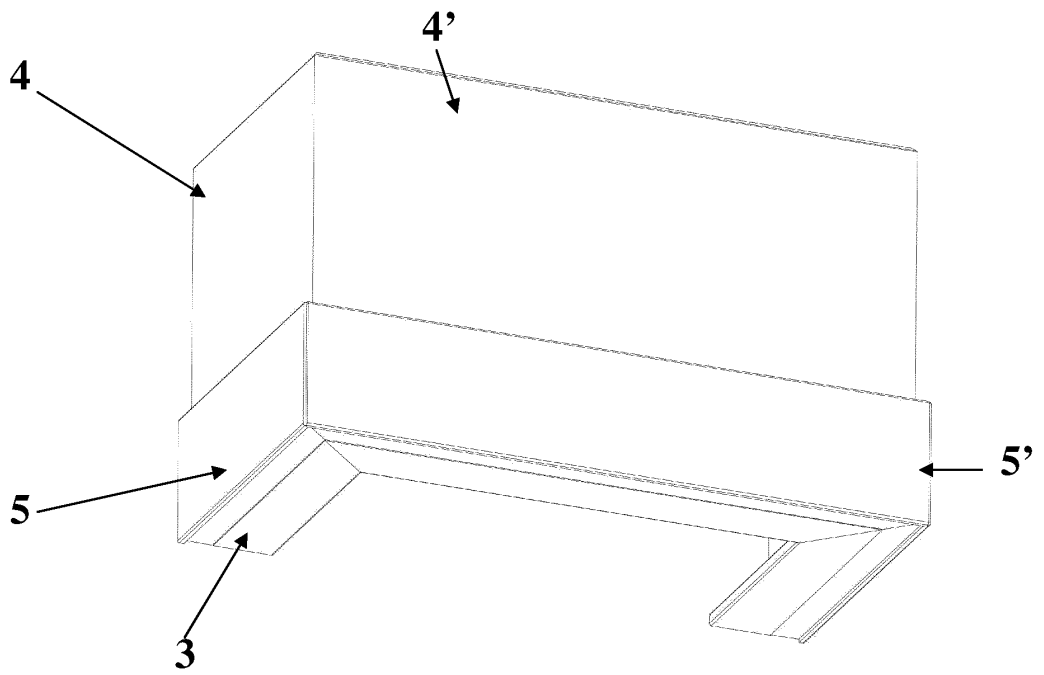


FIG. 5

